



Procès-Verbal de la séance du conseil municipal

Du jeudi 16 novembre 2023

Date de la convocation au conseil : 10 novembre 2023

Sous la présidence de Monsieur Jean François DUMONTEIL. Maire de La Feuillée

Présents : 9

Annie SALMAS, Haud LE GOLIAS, Jean François DUMONTEIL, Alan SPARFEL, Sandrine CRAVEC, Julien BERTHOU, Céline JEANNOT, Yannick JAOUEN, Yvon LE PAGE.

Étaient absents excusés : 6 (6pouvoirs)

Typhaine BODENEZ pouvoir à Haud LE GOLIAS, Thomas NEDELEC pouvoir à M. le maire, Nathalie MOUILLOT pouvoir à Yannick JAOUEN, Angelina BEAUVIR pouvoir à Céline JEANNOT, Yann GAINCHE pouvoir à Sandrine CRAVEC, Thierry SELFSTICK pouvoir à Annie SALMAS.

Madame Haud Le GOLIAS est désignée secrétaire de séance.

Absent non représenté : 0

Quorum atteint.

Début de la séance 18h36.

Ordre du jour: 3 points.

-PV de la dernière réunion.

- 1) *Décision modificative budgétaire.*
-Abrogation de l'affectation du résultat 2022 pour créditer le chapitre 012
- 2) *Convention avec le Département pour l'inscription au PDIPR de parcelles communales.*
- 3) *Loi ZAN : proposition de composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols en Bretagne.*
- 4) *Questions diverses.*

-Procès-verbal de la séance du conseil municipal du jeudi 5 octobre 2023

Le Procès-Verbal de la dernière séance est validé.

M. Jaouen souhaiterait toutefois que « opposition » ne soit pas mentionnée au point 4 concernant les votes. Et s'inquiète pour le versement des subventions aux associations.

Mme BONNAY l'ancienneté est de 10 mois, il aurait dû avoir un échelon supérieur, il aurait fallu le faire avant, mais aujourd'hui sa situation est à jour.

M. JAOUEN en ce qui concerne les emplois intérimaires nous vous avons déjà alerté sur leurs coûts trop abusifs, et qu'il y avait un problème de gestion aux ressources humaines, si la RH avait été plus performante nous n'en serions pas là.

Mme SALMAS souhaite avancer sur d'autres sujets.

M. JAOUEN rétorque : nous sommes ici pour parler **Mme SALMAS** !

M. LE PAGE au 6411 qu'elle est la part de l'intérim ?

M. JAOUEN un budget ça se travaille, on vous alerte sur ce sujet à chaque fois.

M. MALHOMME cette régularisation est destinée à ne pas reproduire les mêmes erreurs l'an prochain, la décision modificative est nécessaire pour que les comptes soient le plus sincères possible. Les comptes doivent être à jour pour le CDG. Celui-ci précise que deux délibérations seront nécessaires.

Monsieur le maire constate qu'il n'y a pas de demande d'intervention.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'autoriser la régularisation modificative aux chapitres 012 et 011.

Le conseil municipal après en avoir délibéré.

Accepte la proposition du maire à 10 voix pour et 5 abstentions, l'opposition.

LE MAIRE propose donc de voter pour une reprise partielle du résultat du 1068 aux chapitres 011 et 012.

Le conseil municipal après en avoir délibéré.

Accepte la proposition du maire à 10 voix pour et 5 abstentions, l'opposition.

M. LE MAIRE remercie **M. MALHOMME** qui prend congé.

M. JAOUEN souligne qu'il n'est pas acceptable que l'école soit sur la commune de Brennilis et estime qu'il devrait y avoir une réflexion commune de programmée pour permettre aux enfants de revenir sur la commune. Et se dit disposé à aider sur ce projet.

M. LE MAIRE Estimons nous heureux que les Communes de BRENNILIS et LOQUEFRET aient accepté d'accueillir nos enfants. J'en profite pour remercier Alex MANNAC'H et Marcel SALAÛN pour avoir répondu immédiatement favorablement à mes sollicitations. Concernant l'école provisoire, c'est déjà prévu, nous avons décidé le 7 novembre de placer des bâtiments normalisés éducation nationale au niveau de la salle communale et de son extension, permettant ainsi de faire revenir nos enfants sur la commune.

M. JEANNOT s'inquiète au sujet de la surveillance des groupes électrogènes et du coût que cela engendre. « Avez-vous les chiffres ? »

M. LE MAIRE précise qu'il n'a pas connaissance du montant, et qu'il est évident que la facture sera présentée à EDF ou à l'état.

M. JAOUEN remet au MAIRE l'article de presse concernant l'école et félicite pour le travail accompli.

M. LE MAIRE affirme que M SPARFEL et lui font le nécessaire.

Point 2. Convention avec le Département pour l'inscription au PDIRP de parcelles communales.

L'expert s'est à nouveau rendu sur les lieux et a établi que le pan de toiture restant n'a pas bougé et que la raison pour laquelle le toit s'est envolé est l'absence de sablières. Les chevrons étaient scellés dans la maçonnerie mais pas sur leurs parties supérieures, ce qui fait que l'ensemble avait moins de résistance mécanique à la poussée verticale.

M. SPARFEL précise aussi que des devis sont en cours auprès de charpentiers, couvreurs, ainsi que pour les panneaux photovoltaïques. Et qu'il faudra peut-être mettre un toit en zinc au-dessus de la cantine. Quelques travaux resteront à charge de la commune comme le préau (l'assurance Groupama ne remboursera que les dommages dus à la tempête).

M. JAOUEN demande si le toit, au-dessus des appartements attenants à l'école, a aussi subi des dégâts ?

M. SPARFEL lui répond que cela doit être confirmé par les charpentiers et les couvreurs.

M. LE PAGE Si le but est de revenir à une situation identique de celle avant la tempête.

M. SPARFEL lui répond que oui

M. LE PAGE au sujet du toit du préau ?

M. SPARFEL il sera refait en 2024 mais comme je l'ai dit, l'assurance ne prendra en charge que la casse.

M. LE MAIRE souhaite faire le point sur les différents concessionnaires qui prévoient 2 mois de travaux, 6 mois pour ORANGE, et précise que 5 à 6 abonnés ne bénéficient toujours pas des services EDF. C'est EDF qui a la charge de la maintenance du réseau public, cela comprend aussi l'élégage.

M. JAOUEN en ce qui concerne le déplacement du personnel communal ?

M. LE MAIRE EPAL met à disposition une voiture pour le transport de la nourriture.

M. JAOUEN une réunion pour le réaménagement du bourg ?

M. LE MAIRE oui le projet est toujours d'actualité, et la réunion aura lieu le mardi 21 novembre à 18h30.

En ce qui concerne Mme HARWOOD la décision de la commission médicale a statué sur un accident de service. La commune devra donc payer ses indemnités, les frais médicaux divers (hospitalisation, pharmaceutiques, analyses, radiologie, fournitures...).

M. JAOUEN l'accident de service démontre bien la responsabilité de l'employeur. Des choses à revoir pour la nouvelle responsable du personnel ?

M. LE MAIRE Mme Toux ainsi que Sophie resteront jusqu'à la fin de l'année afin d'assister Mme BONNAY.

M. SPARFEL Nos remerciements à Catherine pour réussir à démêler tout le bazar laissé par l'ancienne secrétaire.

M. JAOUEN Si un mandat est validé par la trésorerie, si un deuxième identique passe, il doit être automatiquement rejeté par celle-ci.

Mme BONNAY non vous faites erreur la trésorerie ne peut pas le voir et ce n'est pas son rôle. Je précise que la situation financière est saine ce n'est pas le problème. J'ai passé des heures à faire du rattrapage, l'état de consommation de crédit est en bazar sans nom. Il faut dire les choses, il y a des couacs dans tous les dossiers.

M. JAOUEN pouvez-vous nous expliquer simplement ?

Mme BONNAY une facture KONICA payée à EPAL puis repayé à KONICA, des doublons de paiement...

M. JAOUEN à **M. LE MAIRE** vous étiez content que Mme ROIGNANT revienne, et après..., vous pratiquez le double langage.

M. LE MAIRE non pas du tout j'étais bien conscient de ses difficultés, je lui ai proposé de faire des formations (gestion du personnel, budget ...) finalement, vue la situation, je ne suis pas mécontent qu'elle ait pris cette décision.

M. LE PAGE ces erreurs étaient-elles visibles sur le grand livre ?

Mme BONNAY mon objectif est de faire un constat puis d'assainir la situation pour la bonne continuité de service.